Image not found or type unknown

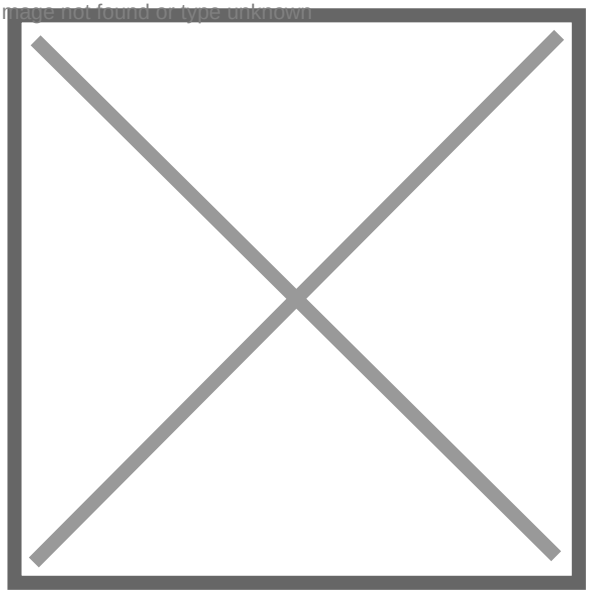

Heures supprimées à récuperer

Par **sauperriard**, le **04/05/2016** à **18:57**

Bonjour, je suis employée par une mairie. En aout 2015, on m'a prévenu que mon emploi du temps serait modifié en septembre 2015 car j'aurai trop effectué d'heures si je le conserve. mes responsables m'ont alors retiré 3 heures par semaine de septembre à décembre. Fin avril, lors d'un entretien, on m'a indiqué que ces heures enlevées vont manquer pour cloturer l'année 2015!! Je me retrouve donc obligée de les rattraper .. Sachant que l'erreur de calcul provient de mes supérieurs, suis-je tenu de les effectuer? De plus, lors de cet entretien, on m'a réclamé des heures datant de 2014!! Là aussi, l'erreur est de leur part. Que suis-je tenu de faire? Merci par avance...

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **19:03**

Bonsoir,
Le grand principe: l'erreur ne fait pas le droit.
Que votre employeur se soit trompé ne lui interdit pas de rectifier son erreur, même et surtout si l'erreur est à son détriment.
Pour le reste j'ignore tout de vos conditions contractuelles, mais ce rattrapage peut être aussi bien régulier qu'irrégulier selon le contrat et le règlement intérieur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés